Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260428-2026_56BUDGASS-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du MORBIHAN

Mairie de DAMGAN

56750

Téléphone : 02 97 41 10 19
Email : mairie@damgan.fr

MAIRIE DE DAMGAN
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
VOTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six le vingt sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de DAMGAN légalement convoqué le mercredi 15 avril 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Marie COLOMBEL, Maire.

Nombre de membres :	19
Présents	17
Votants	~~17~~
Absents Représentés	2
Absents excusés Non représentés	

Présents : Jean Marie COLOMBEL, Maire

Adjoint(e)s au Maire : GUE Gwénael, LE BOULCH VILLERS Nathalie, TRICHET Jean Jacques, DEFAYE NOBLET Bérengère, MOUREAU Marc,
Conseillers délégués : LERAY Jean claude, GROISNE Didier, MENAGER LE GOUGE Marjorie

Conseillers municipaux : LE GUYON Dominique BROCHET Crystel, HENRIET Nadia, ROMILLAT Kevin, BARDOUX Geneviève, LAMOUR Marc, LE BODO Jean Philippe, CLERY Muriel.

Absents représentés
BAUWENS Illana, LEVACON Brigitte

Absent(s) excusé(s) non représenté(s)
Néant

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, LE BOULCH VILLERS Nathalie a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260428-2026_56BUDGASS-DE

Délibération 2026-56

Objet : Approbation du budget primitif – Assainissement - 2026

Considérant qu'en vertu du principe d'unité budgétaire, le budget, est un document unique dans lequel toutes les opérations d'un organisme sont retracées,

Considérant que l'article L2221-1 du CGCT prévoit la possibilité pour une commune d'exploiter des services d'intérêt public à caractère industriel ou commercial,

Considération que la création de ce budget annexe est décidée par le Conseil municipal,

Considérant que les services gérés en budgets annexes n'ont ni la personnalité morale ni d'autonomie financières,

Considérant qu'ils ont un budget et une comptabilité distincts du budget et de la comptabilité de la commune,

Considérant l'information et la transmission du projet de budget le 14 avril 2026 aux élus du conseil municipal, soit dans les 12 jours réglementaires.

Vu les articles L2221-1 et L2224-1 du CGCT

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 13 avril 2026.

Le rapporteur entendu,

Le Conseil municipal décide,

Art. 1 APPROUVE le Budget Primitif – assainissement - qui se présente de la façon suivante :

Fonctionnement Dépenses :881 000 €
Fonctionnement Recettes : 881 000 €

Investissement Dépenses : 1 299 000 €

Investissement Recettes : 1 299 000 €

Art. 2 AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures ;
P/ COPIE certifiée Conforme,
Le 27/04/2026
Le Maire
Jean Marie COLOMBEL

MAIRIE DE DAMGAN (Morbihan)

Pour	Unanimité
Contre	
Abstentions	

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260428-2026_56BUDGASS-DE

Tableau de présence : conseil municipal 27 avril 2026

N° ordre de l'élection	Nom Prénom	Présence/absence/pouvoir
1	COLOMBEL Jean-marie	
2	GUE Gwénael	
3	LE BOULCH – VILLERS Nathalie	
4	TRICHET Jean-Jacques	
5	DEFAYE NOBLET Bérengère	
6	MOUREAU Marc	
7	LERAY Jean-claude	
8	GROISNE Didier	
9	MENAGER – LE GOUGE Marjorie	
10	LE GUYON Dominique	
11	BROCHET Crystel	
12	HENRIET Nadia	
13	ROMILLAT Kevin	
14	BAUWENS Illana	POUVOIR DONNÉ à Nadia HENRIET
15	BARDOUX Geneviève	
16	LAMOUR Marc	
17	LEVACON Brigitte	POUVOIR DONNE à Marc LAMOUR
18	LE BODO Jean Philippe	
19	CLERY Muriel	

Secrétaire de séance :
Nathalie LE BOULCH